

## **Aires protégées, la MRC de Matawinie s'interroge**

**Rawdon, le 3 février 2021** – À la suite de l'annonce du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le 17 décembre dernier, à l'effet qu'il avait atteint, tel qu'il s'y était engagé, la cible de protection de 17 % de son territoire terrestre et d'eau douce avant la fin de 2020, la MRC de Matawinie s'interroge.

Depuis l'automne 2016, un comité régional formé de représentants des organismes concernés par l'utilisation et la conservation du territoire forestier Lanaudois et ses ressources a collaboré à l'étude des zones d'intérêt pour la conservation, sous la coordination du MELCC. En décembre 2019, ce comité recommandé au MELCC la conservation, sous certaines nuances, de sept zones d'études, dont la superficie totalisait 173 km<sup>2</sup>. De cette recommandation, seules les zones d'étude du Parc régional de la Forêt Ouareau, d'une superficie de 54 km<sup>2</sup> et de l'agrandissement de la réserve de biodiversité projetée de la Station-de-Biologie-des-Laurentides, d'une superficie de moins d'un km<sup>2</sup> ont été retenues à titre de réserve de territoire pour fins d'aire protégée dans Lanaudière.

Considérant que lesdites recommandations sont issues de plusieurs années de travail d'un comité représentant l'ensemble des acteurs régionaux interpellés par l'aménagement du territoire forestier et de ses ressources, les élus de la MRC de Matawinie demandent que le gouvernement du Québec explique les critères de décision ayant mené à la sélection ou non des territoires recommandés dans Lanaudière.

Sachant que les engagements du Canada d'atteindre une cible de 30 % du territoire sous conservation d'ici 2030, les élus de la MRC de Matawinie espèrent que les projets déjà soumis au MELCC se concrétiseront dans le futur. Ils réitèrent déjà leur intérêt à ce que la prochaine démarche provinciale de désignation des aires protégées soit effectuée en concertation avec le milieu régional. En attendant le début de cette nouvelle démarche, la MRC souhaite pouvoir réfléchir à l'optimisation de sa participation au processus de désignation des aires protégées à la lumière des explications qu'elle espère recevoir du gouvernement du Québec.

À propos de la MRC de Matawinie :

Entrepreneuse de nature, la Matawinie mise sur un développement économique respectueux de la qualité de vie de ses résidents et la préservation de ses paysages soutenant les valeurs écologiques qu'elle défend. La MRC de Matawinie est une organisation proactive qui offre une multitude de services à ses municipalités et ses citoyens grâce à une équipe de professionnels aguerris et guidés par la concertation des élus. En Matawinie, la fierté du sentiment d'appartenance est majeure et le sceau 100 % Matawinie en est une illustration. Pour découvrir la Matawinie : [mrcmatawinie.org](http://mrcmatawinie.org)

- 30 -

Source : M. Félix Nadeau Rochon, directeur du Service de l'aménagement par intérim  
MRC de Matawinie  
450 834-5441  
[amenagement@matawinie.org](mailto:amenagement@matawinie.org)

